

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL515

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« elle »

les mots :

« la cour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.